

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

**ABSENT :** Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2017-089 : APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE – GRILLE TARIFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Compte tenu des prestations qui seront proposées à la rentrée de septembre 2017, Monsieur le Président soumet, au vote du Conseil, la grille tarifaire suivante, venant en remplacement de celle approuvée par délibération 2015-098.

	CC Noblat (*1)	Extérieur (*2)
Ateliers groupe – Percussion	175,00	315,00
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	95,00	140,00
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	60,00	85,00
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	15,00	20,00
Ateliers groupe - Eveil Musical	175,00	315,00
Solfège (FM)	95,00	175,00
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	270,00	620,00
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	325,00	620,00
2ème instrument en +	195,00	370,00
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (3)	255,00	550,00
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (3)	195,00	370,00

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 1 abstention**

Approuve les tarifs de nouveaux tarifs, conformément au tableau ci-dessous, pour l'apprentissage de la musique qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

	CC Noblat (*1)	Extérieur (*2)
Ateliers groupe – Percussion	175,00	315,00
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	95,00	140,00
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	60,00	85,00
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	15,00	20,00
Ateliers groupe - Eveil Musical	175,00	315,00
Solfège (FM)	95,00	175,00
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	270,00	620,00
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	325,00	620,00
2ème instrument en +	195,00	370,00
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (3)	255,00	550,00
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (3)	195,00	370,00

\*1 : domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat

\*2 : domiciliés hors du territoire de la Communauté de Communes de Noblat

\*3 : s'applique au plus jeune de la famille

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2015-098

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 05.07.17

Publié ou notifié

Le : 05.07.17



Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE - GRILLE TARIFAIRE

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** 2017-089 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20170622-2017-089-DE

---

**Date de décision :** 22/06/2017

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires